

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **séance du 26 novembre 2009**

L'an deux mil neuf le vingt six novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur MACE, Maire.

Etaient présents : M. PONTY, Mme CADINOT, M. PETIT, M. THOREL, M. BRUNEAU, Mme CHARLOT Adjointes et M. HALLE, conseiller municipal délégué –
M. DAJON, Mme BESNARD, Mme PONTY Julie, Mme MACE, M. BRETTEVILLE, Mme HERMENT, Mme LECOQ, Mme MALET, M. VAUTIER, Mme COLANGE-LEFEBVRE, M. BOURGEOIS, LEFÉE Colette, Mme MALANDAIN, M. ESPINASSE, M. QUEVAL, Conseillers Municipaux.

Absentes excusées : M. DESMARAIS-CALLE adjoint ayant donné pouvoir à M. MACE, Mme DAVIES-NAVARRO conseillère municipale ayant donné pouvoir à Mme MALET. M. MELIAND, conseiller municipal ayant donné pouvoir à M. ESPINASSE, Mme QUIBEL conseillère municipale ayant donné pouvoir à M. QUEVAL.

Secrétaire de séance : Mme Julie PONTY, conseillère municipale.

Ordre du jour :

Approbation compte-rendu réunion précédente

Prise d'acte du compte-rendu des commissions

Délégation à Monsieur le Maire dans le cadre des marchés publics

Approbation tarifs - locations et prestations 2010

Approbation budget supplémentaire commune et service des eaux

Informations et questions diverses

Avant de passer à l'ordre du jour Monsieur le Maire fait part du décès d'un ami de RONNENBERG.

C'est avec tristesse que nous avons appris la disparition d'un ami M. KAIKOWSKY décédé en fin de semaine dernière. Son inhumation s'est déroulée mardi, et ne pouvant y aller, Monsieur le Maire a envoyé une délégation du conseil municipal, à laquelle s'est jointe une délégation du Rappel ainsi que M. FOUCAULT, ancien maire et M. TRIOEN, ancien élu.

«KAIKO» comme on l'appelait, était un homme qui a énormément travaillé pour le jumelage, il a coopéré avec Paul DUCROS et son épouse, dès les premiers jours de ce lancement du jumelage, et pendant plusieurs années il est venu à Duclair. Il a toujours été un fidèle partisan du jumelage. Il a, en 1984, avec Paul HERMENT, signé la chartre qui unissait la musique de LINDERTE à celle du Rappel, et c'était pour lui un plaisir de savoir que ce jumelage des deux musiques fonctionnait toujours.

Ce soir, Monsieur le Maire demande à ses collègues de rendre un hommage à cet homme exemplaire.

Cet homme qui méritait d'être un citoyen d'honneur de DUCLAIR. Monsieur le Maire croyait l'avoir nommé, mais il n'en a pas retrouvé trace.

Il demande donc d'observer une minute de silence à la mémoire de celui que l'on appelait tous « KAIKO ».

Ajout à l'ordre du jour -

Monsieur le Maire propose un ajout à l'ordre du jour, compte tenu d'un courrier arrivé lundi, émanant du Centre de Gestion, demandant la nomination d'un responsable du recensement 2010.

☞ *Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.*

Approbation procès verbal réunion précédente -

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès verbal de la réunion précédente, distribué le 5 novembre 2009.

M. ESPINASSE, au nom de M. MELIAND, sollicite une rectification. Il est noté « M. MELIAND s'insurge ». M. MELIAND préférerait qu'il soit noté « regrette » car le mot employé lui paraît trop fort.

☞ *Sans observation, le procès-verbal, est ensuite adopté par l'ensemble des membres présents.*

Prise d'acte des commissions -

Monsieur le Maire rappelle que chaque Conseiller a été destinataire du compte-rendu des commissions suivantes :

- Commission environnement du 10 novembre, distribuée le 20 novembre 2009
- Commission du Personnel du 18 novembre, distribuée le 23 novembre
- Commission des finances du 16 novembre, distribuée le 23 novembre
- Réunion d'adjoints du 10 novembre, distribué le 23 novembre
- Commission d'achat du 16 novembre, distribuée le 24 novembre

☞ *Le Conseil Municipal, à l'unanimité en a pris acte.*

Délégation à Monsieur le Maire dans le cadre des marchés publics

La loi du 17 février 2009 a une nouvelle fois changé les règles du jeu en modifiant le 4^{ème} point de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle permet ainsi au conseil municipal de charger le Maire :

- «de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Monsieur QUEVAL rappelle que cette question avait été ajournée lors de la dernière réunion. Il considère, à ce jour, n'avoir pas reçu d'explications sur la modification intervenue.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des marchés, il y a parfois des modifications, cette délégation lui permettrait de signer les avenants à intervenir, après consultation de la commission concernée, mais sans l'avis de l'ensemble du conseil municipal. Cette disposition reste dans le cadre des crédits inscrits, et ne concerne que des travaux complémentaires.

⇒ *Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR et 9 ABSTENTIONS, donne délégation à Monsieur le Maire.*

Approbation tarifs - locations et prestations 2010

Vu les explications de Monsieur PETIT, Adjoint chargé des Finances

Vu la commission des finances du 16 novembre 2009,

⇒ *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs 2010 tels que proposés.*

SALLE DU CLOS BOLARD POUR LES DUCLAIROIS

PERIODE	2009	2010	
Augmentation		2,00%	arrondi à
Vin d'honneur	76,00 €	77,52 €	78,00 €
journée avec utilisation de la cuisine	189,00 €	192,78 €	193,00 €
1/2 journée ou journée en plus	95,00 €	96,90 €	97,00 €
Arrhes	46,00 €	46,92 €	47,00 €

Caution = double de la location

SALLE DU CLOS BOLARD POUR LES HORS DUCLAIR

PERIODE	2009	2010	
Augmentation		2,50%	arrondi à
Vin d'honneur	117,00 €	119,93 €	120,00 €
journée avec utilisation de la cuisine	310,00 €	317,75 €	318,00 €
1/2 journée ou journée en plus	155,00 €	158,88 €	159,00 €
A but commercial	318,00 €	325,95 €	326,00 €
Arrhes	46,00 €	47,15 €	48,00 €

Caution = double de la location

SALLE DES HALLETTES POUR LES DUCLAIROIS

PERIODE	2009	2010	
Augmentation		2,00%	arrondi à
Vin d'honneur	129,00 €	131,58 €	132,00 €
journée avec utilisation de la cuisine	315,00 €	321,30 €	322,00 €
1/2 journée ou journée en plus	162,00 €	165,24 €	166,00 €
Arrhes	46,00 €	46,92 €	47,00 €

Caution = double de la location

SALLE DES HALLETTES POUR LES HORS DUCLAIR

PERIODE	2009	2010	
Augmentation		2,50%	arrondi à
Vin d'honneur	210,00 €	215,25 €	216,00 €
journée avec utilisation de la cuisine	517,00 €	529,93 €	530,00 €
1/2 journée ou journée en plus	265,00 €	271,63 €	272,00 €
A but commercial	530,00 €	543,25 €	544,00 €
Arrhes	46,00 €	47,15 €	48,00 €

Caution = double de la location

LOCATION DES SALLES POUR LES PERMANENCES

PERIODE	2009		2010			
	DUCLAIR	HORS DUCLAIR	DUCLAIR		HORS DUCLAIR	
augmentation			2,00%	arrondi à	2,50%	arrondi à
1 à 2 jours - tarif à la journée	9,00 €	10,00 €	9,18 €	10,00 €	10,25 €	11,00 €
3 à 5 jours - tarif à la journée	8,00 €	8,50 €	8,16 €	9,00 €	8,71 €	9,00 €

THEATRE

PERIODE	2009	2010	
DUCLAIR/HORS DUCLAIR			
Augmentation		2,50%	arrondi à
1 journée avec le grande technique	830,00 €	850,75 €	851,00 €
1 journée avec la petite technique	586,00 €	600,65 €	601,00 €

REPAS RESTAURANT SCOLAIRE ENFANTS

AUGMENTATION DU QUOTIENT FAMILIAL DE 0 % POUR 2010

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHE	2009	% AUGMENT.	2010	
					QUTO.FAMIL.
DUCLAIROIS					
Moins de 320,33 €	A	1,58 €	0,00%	1,58 €	320,33 €
Moins de 436,80 €	B	2,14 €	0,00%	2,14 €	436,80 €
Moins de 602,94 €	C	2,65 €	0,00%	2,65 €	602,94 €
Supérieur	Normale	3,11 €	0,00%	3,11 €	
repas fourni par les parents	A	1,58 €	0,00%	1,58 €	
HORS COMMUNE					
Enf. du personnel communal		3,11 €	0,00%	3,11 €	
Enf. d'un commerçant duclairois		3,11 €	0,00%	3,11 €	
Autres	D	4,39 €	0,00%	4,39 €	
repas fourni par les parents	Normale	3,11 €	0,00%	3,11 €	

REPAS RESTAURANT SCOLAIRE ADULTES

CATEGORIES	2009	% AUGMENT.	2010
			pas d'arrondi
Employés Administration	6,22 €	2,00%	6,34 €
Enseignements et tarifs exceptionnels	4,79 €	2,00%	4,89 €
Personnel Communal	4,13 €	2,00%	4,21 €

TAXE ANIMAUX MIS EN FOURRIERE

PERIODE	2009	2010	
DUCLAIR/HORS DUCLAIR			
augmentation		2,50%	arrondi à
Taxe	41,00 €	42,03 €	42,00 €

VACATIONS FUNERAIRES versées au Gardien de Police ou Elu

PERIODE	2009	2010
augmentation		0,00%
intervention	20,00 €	20,00 €

CIMETIERE

PERIODE	2009	2010	
Augmentation		2,00%	arrondi à
caveau 1 place	636,00 €	648,72 €	649,00 €
caveau 2 places	1 000,00 €	1 020,00 €	1 020,00 €
caveau 3 places	1 452,00 €	1 481,04 €	1 482,00 €
caveau 4 places	1 816,00 €	1 852,32 €	1 853,00 €
Concession			
- pour 15 ans renouvelable	151,00 €	154,02 €	155,00 €
- pour 30 ans renouvelable	304,00 €	310,08 €	311,00 €
- pour 50 ans renouvelable	565,00 €	576,30 €	577,00 €
Crémation			
- columbarium, vente d'une case	815,00 €	831,30 €	832,00 €
- caveau cineraire une urne	517,00 €	527,34 €	528,00 €
- Concession			
- pour 15 ans renouvelable	81,00 €	82,62 €	83,00 €
- pour 30 ans renouvelable	151,00 €	154,02 €	155,00 €
- pour 50 ans renouvelable	304,00 €	310,08 €	311,00 €
- droit d'accès au jardin du souvenir	48,00 €	48,96 €	49,00 €
Taxes diverses			
- taxe d'inhumation	48,00 €	48,96 €	49,00 €
- taxe de superposition	20 % de la concession		
- droit d'exhumation par corps	75,00 €	76,50 €	77,00 €

DROITS DE PLACE

PERIODE	2009	2010	
Augmentation		2,50%	
Etalagiste (le mètre linéaire jusqu'à 3 m de profondeur)	0,56 €	0,57 €	
Forains (le mètre carré et par jour d'ouverture)	0,21 €	0,22 €	
Beurre le 1/2 kg	plus d'encaissement	plus d'encaissement	
Oeufs à la douzaine			
Poussins, canetons, lapereaux			
Poulet, canard			
Dindes, oies, lièvres			
Pommes de terre ½			
Fruits, légumes, le cageot			
Entes, la pièce			
Camions outillage ou autres	180,00 €	184,50 €	
Exposition voiture par jour/véhicule	2009	% AUGMENT.	2010
- pour les duclairois	1,55 €	2,00%	1,58 €
- pour les hors duclairois	16,00 €	2,50%	16,40 €
Foire à tout			
- duclairois - le mètre linéaire	1,20 €	0,00%	1,20 €
- extérieurs - le mètre linéaire	4,20 €	0,00%	4,20 €
Marché de Noël			
- duclairois - le mètre linéaire	3,70 €	0,00%	3,70 €
- extérieurs - le mètre linéaire	5,25 €	0,00%	5,25 €
Utilisation domaine public	le m ²		
Café-restaurant du 15.4 au 15.10	10,50 €	0,00%	forfait 0,50 € le ml
Autres commerçant à l'année	10,50 €	0,00%	forfait 0,50 € le ml

PUBLICITE "CANARD DE DUCLAIR"

PERIODE	2009		% AUGMENT.	2010	
	1 parution	2 parutions		1 parution	2 parutions
Encart de 1/12e de page	54,00 €	91,00 €	0,00%	54,00 €	91,00 €
Encart de 1/6e de page	80,00 €	133,00 €	0,00%	80,00 €	133,00 €
Encart de 1/4e de page	107,00 €	178,00 €	0,00%	107,00 €	178,00 €
Encart de 1/2e de page	144,00 €	238,00 €	0,00%	144,00 €	238,00 €
Encart d'une page complète	283,00 €	443,00 €	0,00%	283,00 €	443,00 €

LOCATION TERRAIN RUE DE RONNENBERG 316 M2

ANNEE	% AUGMENT.	LOYER	
01.01.2008	2,00%	390,00 €	arrondi à
01.01.2009	2,00%	397,80 €	400,00 €
01.01.2010	2,00%	408,00 €	410,00 €

Approbation budget supplémentaire commune -

Vu les explications de Monsieur PETIT, adjoint chargé des Finances,
Vu la commission des finances du 16 novembre 2009,

Affectation solde des résultats 2008 –

Le Conseil Municipal avait, par délibération du 13 mars 2009, affecté partiellement au budget primitif 2009 - l'excédent de clôture 2008.

Soit- Excédent d'investissement reporté en section d'investissement 2009 – Art 001 : 1 840 000 €

Soit un excédent de fonctionnement 2008 :

- Affectation en Section de Fonctionnement à l'article 002 : 75 000 €
- Affectation en section d'Investissement à l'article 1068...: 500 000 €

- suite à la clôture du compte administratif 2008 en concordance avec le compte de gestion les résultats sont :

- 1°) Section d'Investissement 2008 : Excédent de clôture : 1 847 580.50 €
- 2°) Section de Fonctionnement t 2008 : Excédent de clôture : .. 626 634.57 €

Soit un excédent global de clôture de : **2 474 215.07 €**

Reste à affecter au budget supplémentaire le solde :

Section d'investissement : 1 847 580.50 € - 1 840 000 € = 7 580.50 € article 0001

Section de fonctionnement : 626 634.57 € - (75 000 € + 500 000 €) = 51 634.57 € article 002

⇒ *Le Conseil Municipal, à la majorité, 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS*

- *Accepte l'affectation des résultats 2008.*
- *Vote le budget supplémentaire arrêté en équilibre comme suit :*
 - *82 233.57€ pour la section de fonctionnement*
 - *335 272.50€ pour la section d'investissement*

Décision modificative d'ordre non budgétaire –

Vu la délibération du 11.12.2008 acceptant le transfert de 219 971.29 € du compte 1318 - subventions transférables aux comptes 10-13-14.

Suite à une incompréhension, à la demande antérieure de Madame la trésorière, pour régulariser l'imputation du compte 1318 subventions transférables pour une somme de 219 971.29 € faite à tort sur la balance générale des comptes lors du passage en M14.

⇒ *Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Accepte de transférer la dite somme à l'article 1328 subventions non transférables.*

Approbation budget supplémentaire service des eaux -

Vu les explications de Monsieur PETIT, adjoint chargé des Finances,
Vu la commission des finances du 16 novembre 2009,

⇒ *Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

Vote le budget supplémentaire avec l'affectation du solde excédentaire de la clôture 2008 :

- *Article 002 – section de fonctionnement 15.33€*
- *Article 001 – section d'investissement 2 490.03€*

Le budget supplémentaire est arrêté en équilibre comme suit :

- *Section de fonctionnement : 15.33€*
- *Section d'investissement : 72 959.86€*

Nomination du coordinateur et de l'équipe des enquêteurs -

Le recensement doit se faire sur la commune en janvier et février 2010. Il appartient au Maire d'organiser cette opération.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur et fixer le taux retenu pour la rémunération des agents recenseurs.

⇒ *Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- *désigne Mademoiselle BOUTROT coordinatrice*
- *fixe à 8 le nombre maximum d'agents recenseurs (1 par district)*
- *fixe la rémunération des agents en vacation à savoir 1 habitant = 1.70€
1 logement = 1.12€ tarif correspondant à la dotation attribuée par l'État à la commune*

Informations diverses -

Monsieur le Maire :

- ● Rappelle les élections régionales des 14 et 21 mars, et demande aux membres du conseil municipal de signaler, dès maintenant, leurs disponibilités pour tenir les bureaux de vote.
- ● Signale que le rapport du SMEDAR est arrivé et peut être consulté au secrétariat.
- ● Rappelle qu'à l'occasion d'une remise de médaille, Monsieur BOURDON, maire honoraire, avait proposé de nommer Monsieur et Madame BRETTEVILLE, citoyens d'honneur de la Ville, en raison du travail réalisé en faveur des duclairois.
⇒ *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.
Cette remise se fera lors de la cérémonie des vœux.*

● Informe que l'Association Promotion du Canard de Duclair doit participer à une manifestation importante les 12 et 13 décembre prochain à Gournay en Bray et la ville de Duclair pourrait y apporter son concours par une remise de prix, des bons d'achats à hauteur de 100€, à utiliser à Duclair. Il donne la parole à M. ESPINASSE, Président de l'Association pour exposer cette manifestation.

Puis, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour le vote des délibérations.

Questions diverses

Monsieur BRUNEAU demande ce que devient l'affaire BOUYGUES sur le terrain de la rue de Verdun. Monsieur le Maire répond qu'il en parlera dans les prochains jours lors d'une commission d'urbanisme.

- Il demande ensuite quelques éléments en ce qui concerne le fonctionnement du bac de Duclair. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'en est inquiété en collaboration avec Monsieur LEGER. Aujourd'hui, le bac de Duclair est en réparation et devrait être remis prochainement en service. Il faut savoir qu'un bac d'aussi grande dimension est en construction, mais suivant les normes européennes, il sera d'une capacité moindre. En tout état de cause, c'est le Département qui prendra les décisions qui s'imposent.

Monsieur BRETTEVILLE appuie les propos tenus au sujet du Bac et regrette le manque d'information de la part du Département.

Monsieur le Maire rappelle s'être élevé déjà plusieurs fois contre les dysfonctionnements.

Monsieur BRETTEVILLE remercie ses collègues pour la distinction proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.